

DE 23.013

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE 2023

Autorisation - Approbation

0380

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants et de leurs établissements publics.

Il modifie les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L56.22-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie désormais sur un rapport d'orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et, le cas échéant, la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10.000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le Conseil d'administration approuve le débat d'orientation budgétaire sur la base des éléments du rapport annexé à la présente délibération.

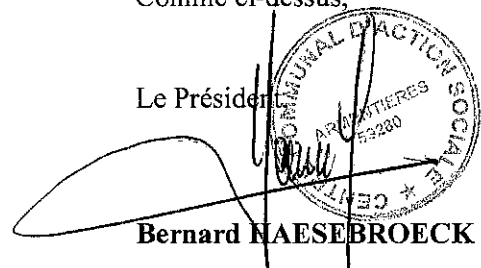
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

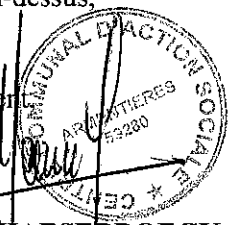
Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,

Le Président


Bernard NAESBROECK



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2023

Convocation du 2 février 2023

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : Mme COBBAERT, M QUESTE, Mme CASIER, Mme LORIDAN, M. BEHAGHEL, Mme LEROY, M. TISON-BEERNAERT, M. VANGAEVEREN, M Mathis CHIEUX, Monsieur AIT EL HAJ, M BOURGEOIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Néant

EXCUSÉS : M MEHEZ, Mme PLAZANET, Mme GUSTIN

ABSENTS : Mme LATOUR, M VANNESTE